



Nom de l'enfant: _____

Règlement d'ordre interne septembre 2020

1. Critères d'admission

Tous les enfants âgés entre 3 et 12 ans habitant de préférence dans la commune de Mersch, peuvent profiter des activités offertes par l'asbl « Fit Kanner Miersch ».

2. Inscriptions

Toutes les familles peuvent profiter de cette offre, peu importe leur situation familiale, professionnelle ou sociale.

Pour inscrire l'enfant, il faut remplir de façon complète la fiche d'inscription, soit sur notre site internet www.fitkannermiersch.lu, soit sur papier. Chaque(s) allergie(s) ou contre-indication(s) au sport sont à déclarer.

Une grande flexibilité concernant les inscriptions est offerte aux familles. Des changements ou une annulation d'une inscription sont toujours possibles en prévenant le responsable de « Fit Kanner Miersch » dans un délai raisonnable.

L'inscription dans plusieurs cours est possible.

L'inscription est valide dès réception du virement sur le compte de « Fit Kanner Miersch ».

« Fit Kanner Miersch » offre la possibilité de participer gratuitement jusqu'à deux fois aux cours découverte.

Au cas où un des cours ne peut être dispensé, les enfants restent sous la responsabilité du/ des parent(s).

En cas d'annulation d'un cours, les parents de ces enfants seront informés dans le meilleur délai.

3. Horaires

Les horaires ainsi que les lieux des activités seront communiqués aux parents sur le site internet www.fitkannermiersch.lu (sous la rubrique : programme). En cas de changement les parents seront prévenus en temps utile par e-mail ou par téléphone.

4. Sorties

Le programme des sorties pendant les vacances sera communiqué aux parents par e-mail quelques semaines à l'avance et sera disponible sur le site internet www.fitkannermiersch.lu.

Les délais d'inscription doivent être respectés pour garantir la participation de l'enfant.

Pour certaines activités une participation financière pourra être demandée aux parents.

5. Tarifs

La cotisation pour une année scolaire (septembre à juillet) pour les résidents de Mersch est de 80€ pour 1 enfant, 120€ pour 2 enfants et 150€ pour 3 enfants à condition qu'ils sont frère(s) et/ou sœur(s).

Pour les non-résidents la cotisation est de 120€ pour 1 enfant, 180€ pour 2 enfants et 220€ pour 3 enfants.

Si l'enfant est inscrit après les vacances de carnaval, la cotisation est 50€.

6. Responsabilité des parents

Les parents doivent veiller à ce que la tenue vestimentaire de leur(s) enfant(s) respecte le règlement d'ordre intérieur des Halls Sportifs, à savoir une paire de chaussures de sport propres sans semelles noires, un jogging ou short de sport et un t-shirt.

Les parents doivent amener et récupérer leur(s) enfant(s) au Hall Sportif. Tant que le(s) parent(s) sont présents au Hall Sportif ou à un autre point de rassemblement, l'enfant reste sous sa/ leur responsabilité.

L'asbl « Fit Kanner Miersch » décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident devant le complexe sportif ou dans les couloirs du Hall Sportif avant la prise en charge de(s) enfant(s) par un responsable de « Fit Kanner Miersch ».

Pour tout incident/accident survenant après la fin officielle des cours, l'asbl « Fit Kanner Miersch » décline toute responsabilité.

Les parents doivent respecter les horaires de début et de fin des cours.

Pour des raisons d'organisation une présence régulière de(s) enfant(s) est favorable. En cas de maladie ou d'absence d'un enfant, les parents sont priés de prévenir les responsables de « Fit Kanner Miersch ».

En cas de problèmes disciplinaires, de non-paiement ou de non-respect du présent règlement, les responsables de « Fit Kanner Miersch » se réservent le droit d'exclure un enfant des activités.

Les parents sont pas admis à assister aux cours et ne peuvent être présents ni dans le hall sportif, ni dans la piscine pour éviter que l'attention des enfants ne soit plus attirée vers les spectateurs que sur les activités sportives. Des exceptions peuvent être faites sur base d'un accord préalable avec les responsables de « Fit Kanner Miersch » (p.ex. : pour la première participation de l'enfant au cours).

7. Autorisation de prise de photos

Sauf avis écrit contraire préalable, le(s) parent(s) autorise(nt) l'asbl « Fit Kanner Miersch » à ce que des photos soient prises de son / leurs enfant(s) dans le cadre des activités en vue de leur publication (sur le site internet Fit Kanner Miersch, dans le « de Buet », dans des brochures, dans la presse) et que certaines activités de la Maison Relais seront documentées sous forme d'images photographiques.

8. Généralités

L'asbl « Fit Kanner Miersch » décline toute responsabilité pour la perte de vêtements, d'argent ou de bijoux.

L'asbl « Fit Kanner Miersch » a souscrit les assurances nécessaires pour couvrir le risque d'accident et les dégâts tombant sous sa responsabilité civile. Cependant ces assurances ne couvrent pas les frais de remplacement des lunettes des enfants, ni les accidents résultant du port

ou les blessures causées par des lunettes.

L'asbl « Fit Kanner Miersch » décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Le responsable des cours peut refuser l'accueil d'un enfant malade en cas de risque de contagion et/ou si l'état de santé de l'enfant l'empêche de participer aux activités. Il est indispensable de lui signaler avant le début du cours toute maladie affectant l'enfant.

En cas d'urgence médicale ou d'accident d'un enfant, les parents autorisent le responsable du cours à prendre toutes les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de la sauvegarde de la santé de l'enfant.

La non-observation volontaire et répétée du présent règlement peut impliquer l'exclusion de l'enfant des activités « Fit Kanner Miersch ».

Steve Fischbach
Coordinateur « Fit Kanner Miersch »
Adresse: B.P. 93 L-7501 Mersch
GSM : 691 854 372
Tel. : 32 5023-255
E-mail: fitkanner@mersch.lu
www.fitkannermiersch.lu

Lu et accepté, Mersch le Signature du tuteur/parent